

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 15 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : lundi 8 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Présents : MELCION Vincent, IBARRA Olivier, REGEARD Eric, BENARD Luc, ARMYNOT Pauline, PLAULT Amélie, BARBIER Johnattan, QUENET Lydie, MORELLO Chantal, DELEGLISE Roger, RAVEZ Jérémy, LETELLIER Yannick.

Absentes excusées :

- Julie BARBEILLON (pouvoir donné à Luc BENARD)
- Sophie RICHARD (pouvoir donné à Vincent MELCION)

Secrétaire de séance : Yannick LETELLIER

Approbation du procès-verbal du lundi 11 décembre 2023

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal du 11 décembre 2023.

Le procès-verbal est approuvé par les membres présents à ce conseil, mise à part l'abstention d'une conseillère municipale absente le 11 décembre 2023.

M. le Maire présente les dépenses réalisées dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération du 22 juin 2020 (N° 2020-06-024) pour des achats inférieurs à 5 000.00€ HT. (*Dépenses supérieures à 500.00 € TTC réalisées hors fonctionnement courant*).

| | Sociétés | Objet | Montant TTC |
|------------|-------------------------|---|-------------|
| 15/12/2023 | Rennes Sécurité Service | Remplacement extincteurs salle asso SDF école | 579,54 |
| 05/12/2023 | La Poste | Achat de 50 carnets de 12 timbres à 13,92€ | 696,00 |

Ordre du Jour

- 1- Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'aménagement du plateau rue d'Armor ;
 - 2- Résultat de l'Appel d'Offres pour le marché de travaux « Aménagement RD79 rue de la Forge avec création d'un plateau et RD11 rue d'Amor » ;
 - 3- Demande de participation de l'OGEC ND de Tinténiac aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2023-2024 ;
 - 4- Finances Budget communal : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.
- Points divers

1. 2024-01-001 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PLATEAU RUE D'ARMOR

Rapporteur : Vincent MELCION

Lors de la séance du lundi 11 décembre 2023, le Conseil municipal a décidé de demander une subvention au titre des amendes de police pour les aménagements de sécurité du plateau rue d'Armor (délibération N° 2023-12-067).

Pour rappel le coût total de ces travaux est estimé à 16 903.00€ HT, soit 20 283.60€ TTC.

M. le Maire expose à l'Assemblée que ces travaux d'aménagement sont également éligibles à la DETR car il s'agit de travaux d'aménagement de sécurité à l'entrée du bourg. Ces travaux sont éligibles à hauteur 40 % du montant HT, soit une subvention prévisionnelle de 6 761.20€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|------------------|--|------------------|
| Aménagement plateau et voirie entrée du bourg rue d'Armor | 16 903,00 | DETR 40% (Etudes, terrassement, voirie, signalisation et divers) | 6 761,20 |
| | | Amende de Police | 4 000,00 |
| | | Fond de concours CCBR Petites communes | 2 761,80 |
| | | Commune de Trévérien | 3 380,00 |
| TOTAL | 16 903,00 | | 16 903,00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement du plateau rue d'Armor ;
- **ET D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

2. 2024-01-002 - RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX « AMÉNAGEMENT RD79 RUE DE LA FORGE AVEC CREATION D'UN PLATEAU ET RD11 RUE D'ARMOR »

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le lancement du marché de travaux « Aménagement RD79 rue de la Forge avec création d'un plateau et RD11 rue d'Armor » a été validé le 2 octobre 2023 (délibération N° 2023-10-051).

Les critères suivants avaient été retenus :

- Pondération :
 - Prix : 50%
 - Valeur technique (moyens techniques et humains, note environnementale) : 40%
 - Délai d'exécution : 10%
- Lot unique
- Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) tenant lieu de variantes :
 - PSE 1 : Stationnement rue d'Armor en aménagement perméable (pavés enherbés) ;
 - PSE 2 : Trottoir rue de la Forge en enrobé couleur sable.
- Autorisation sous-traitance

Il présente à l'Assemblée le résultat de l'appel d'offres pour le marché de travaux « Aménagement RD79 rue de la Forge avec création d'un plateau et RD11 rue d'Armor ».

Il précise que 4 offres ont été reçues.

Le tableau suivant présente le classement des offres par rapport au critère prix.

| Analyse du CRITERE PRIX | Prix de base | Montant PSE n°1 | Montant PSE n°2 | Montant PSE n°1 + n°2 | Déduction du marché de base | Montant total HT | NOTE SUR 50 | classement | |
|-------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------------|-----------------------------|------------------|-------------|------------|--|
| | | | | | | | 50 | | |
| EVEN TP | 195 429,50 € | 2 860,00 € | 9 300,00 € | 12 160,00 € | 5 180,00 € | 202 409,50 € | 38,22 | 4eme | |
| POTIN TP | 171 985,00 € | 2 682,00 € | 6 400,00 € | 9 082,00 € | 4 060,00 € | 177 007,00 € | 43,70 | 2eme | |
| PEROTIN TP | 174 861,50 € | 2 562,80 € | 4 870,00 € | 7 432,80 € | 0,00 € | 182 294,30 € | 42,43 | 3eme | |
| COLAS | 144 745,00 € | 3 360,00 € | 10 000,00 € | 13 360,00 € | 3 400,00 € | 154 705,00 € | 50,00 | 1er | |
| Moins disant | 154 705,00 € HT | | | | | | | | |

Le **classement final** incluant les deux autres critères « valeur technique » et « planning » est présenté ci-dessous :

| Entreprises | Critère 1 | Critère 2 | Critère 3 | Note finale | Classement |
|--------------------|--------------------------|------------------|-----------|-------------|--------------|
| | Prix avec PSE n°1 et n°2 | Valeur technique | Planning | | |
| <i>Noté sur</i> | 50 | 40 | 10 | 100 | <i>Place</i> |
| EVEN TP | 38,22 | 22,5 | 0,63 | 61,35 | 3 |
| POTIN TP | 43,70 | 22,50 | 5,63 | 71,83 | 2 |
| PERROTIN TP | 42,43 | 10,00 | 0,63 | 53,06 | 4 |
| COLAS TP | 50,00 | 40,00 | 10,00 | 100,00 | 1 |

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le mercredi 10 janvier 2024 :

- A retenu l'offre de la société COLAS TP ;
- Mais a choisi de valider uniquement la PSE N° 1 : pose de pavés en lieu et place d'enrobés sur le parking rue d'Armor.

Ainsi le montant total HT du marché qu'il vous est proposé de valider est de 147 505.00€ HT. Il est composé comme suit :

| | |
|------------------------------|--------------------|
| - Offre de Base COLAS : | 144 745.00€ |
| - Montant PSE 1 : | + 3 360.00€ |
| - Déduction PSE 1 (enrobé) : | - 600.00€ |
| TOTAL HT | 147 505.00€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché de travaux « Aménagement RD79 rue de la Forge avec création d'un plateau et RD11 rue d'Armor » à l'entreprise COLAS TP pour un montant de 147 505.00€ HT, soit 177 006.00€ TTC
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

3. 2024-01-003 - DEMANDE DE PARTICIPATION DE L'OGEC ND DE TINTENIAC AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Rapporteur : Vincent MELCION

L'OGEC Notre Dame de Tinténac a transmis à la commune une demande de participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2023/2024. : l'école de Tinténac accueille 4 enfants domiciliés à Trévérien (4 en classe élémentaire ; aucun enfant en classe ULIS).

Il est précisé que le coût moyen départemental fixé par la Préfecture pour 2023/2024 est :

- De 424.00€ pour les élèves en cycle primaire,
- Et 1 466.00€ pour les élèves en cycle maternel.

L'article 442-5-1 du code de l'éducation précise les cas dans lesquels la prise en charge de l'élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association en dehors de la commune de résidence présente un caractère obligatoire.

- Commune ne disposant pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève (*dépourvue d'école publique*)
- Commune disposant d'une capacité d'accueil (*possédant une école publique*), mais dont la scolarisation de l'élève hors de sa commune de résidence trouve son origine dans des contraintes liées :
 - a) Aux obligations professionnelles de ses parents, lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ;
 - b) A l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune (dès lors que cette inscription est elle-même justifiée par le cas a) ou b) ;
 - c) A des raisons médicales nécessitant la scolarisation hors de sa commune de résidence ;

La commune de Trévérien disposant d'une école publique et les élèves scolarisés ne répondant pas aux critères énoncés, il est proposé au conseil municipal de ne pas répondre favorablement à la demande de participation de l'OGEC ND de Tinténiac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 12 voix Pour et 2 Abstentions :

- **DE NE PAS VERSER** de participation aux frais de fonctionnement de l'OGEC ND de Tinténiac pour l'année scolaire 2023/2024
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 02

4. 2024-01-004 - FINANCES BUDGET COMMUNAL : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

Rapporteur : Vincent MELCION

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2023), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces crédits seront obligatoirement repris dans le Budget Primitif 2024 (*ils pourront être modifiés par Décision Modificative ultérieure*).

| Chapitre budgétaire / nature | Nouveau crédit voté en 2023 | Montant autorisé avant le vote du BP 2024 |
|----------------------------------|-----------------------------|---|
| 20-Immobilisations incorporelles | 50 050.00 | 12 512.50 |
| 204-Subventions d'équipement | 52 199.00 | 13 049.75 |
| 21- Immobilisations corporelles | 27 467.00 | 6 866.75 |
| 23- Immobilisations en cours | 313 842.00 | 78 460.50 |
| TOTAL | 443 558.00 | 110 889.50 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2024, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus ;
- Ces dépenses seront inscrites sur le budget primitif 2024.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

➤ **POINTS DIVERS**

- Vœux du Maire : le dimanche 21 janvier 2024 à 11H00

➤ **PROCHAINS CONSEILS**

- Lundi 12 février
- Lundi 11 mars
- Lundi 25 mars
- Lundi 8 avril
- Lundi 13 mai
- Lundi 3 juin
- Lundi 1^{er} juillet

➤ **SECRETARIAT DE MAIRIE OUVERT**

- Samedi 17 février
- Samedi 16 mars
- Samedi 13 avril
- Samedi 25 mai
- Samedi 22 juin
- Samedi 13 juillet

La séance est levée à 19H00

Pour extraits conformes au registre des délibérations

Le Maire
Vincent MELCION



A black ink signature of Vincent Melcion, the Mayor, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Tréverien. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TRÉVERIEN' and '33190 (Ille-et-Vilaine)'.

Le secrétaire de séance
Yannick LETELLIER



A blue ink signature of Yannick Letellier, the Secretary of the session, written in a cursive style.